



## **Convention de partenariat**

Entre :

Le Comité Départemental de Tourisme du Nord – Maison du Tourisme – 3 rue du Palais Rihour - BP 80 128 - 59001 Lille cedex, ci-après dénommée l'ADRT Nord,  
Représenté par sa Présidente, Madame Brigitte Astruc-Daubresse,

Et

L'Office Tourisme de l'Armentierois – 33, rue de Lille -59280 Armentières  
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis Merten ,

Et

La ville d'Armentières- hôtel de ville -4, place du Général de Gaulle- 59280 Armentières  
Représenté par son maire, Monsieur Bernard Haesebroeck

Vu la délibération n°..... du Conseil municipal du ..... sur la convention entre le Comité Départemental de Tourisme du Nord, l'Office de Tourisme de l'Armentierois et la commune d'Armentières

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1. Contexte et objet de la convention :**

Depuis 1993, Nord Tourisme est missionné par le Conseil Départemental du Nord dans le cadre de sa politique PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée). Sa stratégie de développement de la filière, consiste à :

- Valoriser la randonnée dans le Nord auprès des habitants et des touristes, visant à découvrir et promouvoir les 5 territoires touristiques du Nord,
- Apporter une information et une offre fiable et adaptée aux attentes de ses clientèles,
- Mettre en tourisme la filière randonnée à des fins économiques en associant les professionnels du tourisme (privés et publics).

Nord Tourisme a mené une étude en 2014 en collaboration avec le Conseil Départemental sur le positionnement marketing du tourisme à vélo.

Les principaux enseignements :

- Des atouts pour se positionner en tant que destination à vélo, avec des clientèles captives à proximité.
- Une nouvelle gouvernance à installer afin de croiser les problématiques d'aménagement et les attentes des clientèles.

- Organiser les niveaux d'intervention et la chaîne de production afin de rendre la destination tourisme à vélo dans le Nord lisible et cohérente
- Développer des réseaux points nœuds (modèle néerlandais), et connecter les aménagements à l'échelle des Euro- véloroutes voies vertes
- Elaborer un plan marketing partagé avec les partenaires et les destinations territoriales, développer des outils communs de promotion
- Construire une image et une notoriété du vélo à l'échelle Nord-Européenne
- Appréhender davantage la perspective économique par des démarches marketing ciblées et favoriser la commercialisation via des réseaux de distributeurs.

Fort de cette analyse sur le tourisme à vélo, et au regard des pratiques et des comportements des clientèles Belges et Néerlandaises, Nord Tourisme souhaite accompagner les partenaires dans la démarche de mise en tourisme des réseaux points nœuds programmés par le département.

Pour ce faire, le C.D.T. Nord a obtenu, dans le cadre du Fond National de Développement des Territoires (FNADT), des fonds pour faire émerger un réseau territorial de tourisme à vélo structuré, à titre expérimental. Le C.D.T. Nord a proposé une méthodologie de développement du projet sur le territoire de la Vallée de la Lys, puisque celui-ci est le premier réseau points nœuds programmé par le département. Après avoir menés conjointement une étude de structuration d'accueil des vélotouristes, il s'agit maintenant de concevoir et réaliser des panneaux dits « totems » d'informations ayant pour but de présenter les attraits touristiques du territoire et des systèmes de réseau points nœuds afin de proposer aux clientèles hors secteur des parkings points de départs avec un service adapté et des informations faisant la promotion du territoire. Pour les clientèles locales ces panneaux points de départ permettront de susciter l'intérêt, faire connaître l'offre et inciter à acheter la carte et à pratiquer la balade à vélo. L'étude de structuration de l'offre a préconisé de coupler l'offre vélo à l'offre pédestre afin de mutualiser les aménagements (type bancs, table pique-nique) sur ces parkings points de départ.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration et de co-financement concernant la conception et la fabrication des totems valorisant le concept novateur de réseau points nœuds vélo sur le secteur de la vallée de la Lys- Monts de Flandre et ce, entre le C.D.T. Nord et les communautés de communes de Flandre Lys, de Flandre Intérieure, la Communauté d'Agglomération Béthune – Bruay Artois Lys Romane et la ville d'Armentières ainsi que l'Office de Tourisme de l'Armentierois.

## **Article 2. Détail de l'action :**

Il s'agit de :

- Déléguer à une agence la conception graphique des totems recto- verso.
- Déléguer à un prestataire spécialisé la fabrication des totems.

La commande globale pour l'ensemble des EPCI comportera au total 59 totems comme suit :

- ✓ 31 totems vélo,
- ✓ 28 totems pédestres et / ou infos touristiques à défaut de circuits pédestres aux alentours.

L'agence de communication aura pour mission de réaliser le graphisme et la mise en page des 108 visuels recto-verso.

### 1- **Les totems vélo** seront déclinés comme suit :

- **Face 1** : Cartographie du Réseau Points Nœuds zoomé sur la commune concernée.
- **Face 2** : Présentation du réseau Points Nœuds comportant une photographie, et un texte de présentation de la destination de ce réseau points nœuds et son fonctionnement. Ce texte court sera

traduit en 3 langues (NL/ GB / ALL). En bas de panneau, les coordonnées touristiques du bureau d'informations touristiques du secteur seront notifiées. Un bandeau en bas du visuel comportera les logos de tous les partenaires et financeurs du projet.

A la différence des 2 autres EPCI la Communauté d'Agglomération Béthune – Bruay Artois Lys Romane a décidé de n'apposer qu'un seul totem sur ses sites points de départ. Son engagement portera donc sur **3 totems cyclo** sur les 3 communes concernées par le réseau Points Nœuds.

Après examen des potentialités de sites points de départ, la communauté de commune Flandre Lys a décidé d'implanter un point de départ sur chacune de ses communes, portant ainsi à 8 totems vélo et 8 totems pédestres soit un total de 16 totems pour son territoire.

Pour connaître le contenu de chacun de ces panneaux (cf. tableau descriptif joint)

La fourniture de signalétique sera réalisée par un prestataire dont c'est la spécialité. Son travail sera de fournir le panneau sur support acier inoxydable. Une découpe laser est prévue sur le milieu du panneau illustrant un cycliste traversant un réseau point nœuds (comme en Belgique). La dimension du panneau est de 2950mmX550X3mm. Sur ces supports acier seront posés les panneaux imprimés avec les visuels mentionnés ci-dessus. La dimension de chacun des 2 visuels (recto et verso) sera de : 1000X450mm pour une épaisseur de 6mm. Il sera traité afin d'être résistant aux intempéries, au soleil, aux dégradations (feu, acides, graffitis...). Le système de fixation permettra aux agents techniques des EPCI de les enlever pour en mettre de nouveaux en toute autonomie afin de faire perdurer leur utilisation dans le temps et ainsi pérenniser l'investissement. La société fournira les accessoires de pose (platines et tiges d'ancrage). Les panneaux une fois fabriqués seront livrés par le prestataire au siège de chacune des 3 communautés de communes et d'agglomération commanditaires et de la ville d'Armentières.

Chacune des 3 EPCI et de la ville d'Armentières se sont engagées à assurer la pose de ces panneaux dans les communes « point de départ ».

### **Article 3. :**

A l'issue du partenariat, Nord Tourisme rétrocède aux communautés de communes de Flandre Lys, de Flandre Intérieure, à la Communauté d'Agglomération Béthune – Bruay Artois Lys Romane et la ville d'Armentières, les panneaux concernant son territoire. Les EPCI et la ville d'Armentières s'engagent à vérifier régulièrement leur bon état général pour maintenir une information fiable et agréable à consulter pour les clientèles ciblées. Une fois la rétrocession effectuée à l'issue du partenariat, la Communauté de Communes, la communauté d'Agglomération et la ville d'Armentières s'engagent à entretenir, modifier ou remplacer cette « flotte » de totems.

### **Article 4. Pilotage, financement, planning:**

Des réunions de travail sont mises en place afin d'organiser le partenariat concernant la conception et la réalisation de ces totems entre l'ADRT Nord, le CD59 et les Communautés de communes partenaires du projet, à savoir la Communauté de Communes Flandre Lys ; la Communauté de Communes Flandre Intérieure, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et l'Office de Tourisme de l'Armentierois.

L'ADRT Nord se charge de consulter des agences graphiques et des entreprises ayant l'expertise et les compétences pour réaliser des panneaux de ce type.

Le montant estimé pour ces prestations est réparti comme suit :

- Conception graphique des panneaux, des cartes : 8302.8 € TTC
- Fabrication et livraison des 59 totems et des 108 panneaux : 40 690 € TTC

Le montant global estimé de l'opération est de 48 992.80 € répartis entre le C.D.T. Nord à hauteur de 24 496.40€ et de 24 496.40€ de co-financement partagé au prorata du nombre de totems investis qui sera donc réparti selon le calcul suivant :

- **CCFL** : 16 totems et 32 panneaux  
=> **Total CCFL = 6910.01 €**
  
- **CCFI** : 38 totems et 66 panneaux  
=> **Total CCFI = 15 426.99 €**
  
- **CABBALR** : 3 totems et 6 panneaux  
=> **Total CABBLR = 1 295.64€**
  
- **Armentériois** : 2 totems et 4 panneaux  
=> **Total Office de Tourisme de l'Armentériois = 863.76 €**

Le C.D.T. Nord assurera la maîtrise d'ouvrage de la commande afin de bénéficier du cofinancement de 50% au titre du FNADT. Les décisions et les arbitrages intervenant au cours du projet seront pris collégalement par l'ensemble du comité technique.

Les soldes des opérations devront être couverts par une participation de chaque EPCI partie prenante du projet, à savoir, la Communauté de Communes de Flandre Lys, la Communauté de Communes Flandre Intérieure et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et l'Office de Tourisme de l'Armentériois. Ils devront être versés sous la forme d'un fonds de concours à le C.D.T. Nord sur présentation d'un mémoire de frais récapitulatif des dépenses par action avant le 31 décembre 2018. La participation financière de chacune des Communautés de communes, Communauté d'Agglomération et Office de Tourisme impliquées nécessitera la prise de délibération concordante de Nord Tourisme et des EPCI. Cette participation financière devra être versée à le C.D.T. Nord avant le 31.décembre 2018.

L'objectif étant d'avoir posé les totems en parallèle de l'implantation de la signalétique directionnelle du réseau points nœuds vélo qui sera opérationnelle en novembre 2018, cela implique le retroplanning suivant :

- Du 01 mai au 15 septembre : conception et validation des maquettes graphique par l'agence de communication mandatée.
- Du 15/09/18 au 20/10/18 : conception -validation et lancement de la fabrication des totems par le prestataire mandaté.
- Le 22/10/18 au plus tard : Livraisons des totems et panneaux (CCFI, CCFL, CABBALR, Ville d'Armentières)
- Du 22/10/18 au 15/11/18 : Pose des totems par les services techniques des EPCI et villes concernées.

### **Article 5. Communication**

Les Communautés de Communes, d'agglomération et la ville d'Armentières, partenaires du projet seront valorisées sur l'ensemble des supports et /ou équipements réalisés, en veillant à ce que cela soit en cohérence avec les objectifs d'une communication touristique. Les partenaires s'engagent également à mentionner la contribution du FNADT, de l'ADRT Nord, du Département du Nord dans toute communication relative au projet.

